



Le dix-sept juillet deux mille vingt-quatre, à 18 h 30 heures, Salle René Cassan en mairie, s'est tenue la séance du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation : 11 juillet 2024

Date de publication : 22 juillet 2024

Présents :

ASTIER Stéphanie	BERROKIA Raouti	DERAI Alexandra
DIDIER Renaud	FOUTIEAU Patrice	GRAELL Ludivine
LIBES Pierre	LIGORA Gérard	POHL Catherine
ROVIRA Louis	SFARA Laetitia	

Nombre de conseillers municipaux	19
Membres en exercice	19
Membres présents	11
Pouvoirs	4
Suffrages exprimés	15
Vote « Pour »	15
Vote « Contre »	0
Abstentions	0

Pouvoirs

DUBOIS-LAMBERT Sandrine à POHL Catherine
 DUCROT François à SFARA Laetitia
 PECQUEUR Fabrice à LIBES Pierre
 TORTAJADE Céline à ASTIER Stéphanie

Absents excusés

FERRY Armelle	CHARBONNEL Cédric	GOMEZ Jean-Louis
MONTI Radoslava		

Monsieur le Maire désigne une secrétaire de séance : Mme Catherine POHL.

L'ordre du jour porte sur les points suivants :

01	/17.07.2024	Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2024
02	/17.07.2024	Compte-rendu annuel de la concession d'aménagement établie entre la commune et la SPL L'Or Aménagement concernant la ZAC Roselières/Ste Agathe Année 2023
03	/17.07.2024	Avancement de grade – Modification du tableau des effectifs
04	/17.07.2024	Réhabilitation cœur de village – Avenant n° 19 au lot n° 04 – Menuiserie Bois
05	/17.07.2024	Réhabilitation cœur de village – Avenant n° 20 au lot n° 01 – Gros œuvre
06	/17.07.2024	Réhabilitation cœur de village – Avenant n° 2 Maîtrise d'œuvre n°2021-01
07	/17.07.2024	Réhabilitation cœur de village – Avenant n° 21 au lot n° 07 – Revêtements de sol
08	/17.07.2024	Réhabilitation cœur de village – Avenant n° 22 au lot n° 12 – VRD/Aménagement paysager
09	/17.07.2024	Approbation Avenant au contrat Bourg-Centre 2 ^{ème} génération 2022-2028
10	/17.07.2024	Choix des prestataires– Rénovation et extension d'une maison des associations sportives
		Questions diverses

1. 17.07.2024 Approbation du procès-verbal des séances du 15 mai 2024

Nombre de voix **POUR : 15** **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

2. 17.07.2024 Compte-rendu annuel de la concession d'aménagement établie entre la commune et la SPL L'Or Aménagement concernant la ZAC Roselières/Ste Agathe Année 2023

La Commune de Valergues et L'Or Aménagement ont signé le 6 août 2014 une concession d'aménagement, en application de laquelle la SPL L'Or Aménagement concessionnaire assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération de la ZAC des Roselières.

En application de l'article 18 de la concession d'aménagement, la société publique locale L'Or Aménagement a transmis le compte-rendu annuel de la concession d'aménagement établie avec la commune, concernant la ZAC des Roselières/Sainte-Agathe pour l'année 2023.

Ce rapport vise à présenter une description du déroulement de l'opération, tant en termes physiques que financiers, pour lui permettre de suivre, en toute transparence, le déroulement de l'opération et lui permettre de décider le cas échéant des mesures à prendre pour maîtriser l'évolution de l'opération.

La ZAC des Roselières/Sainte-Agathe répond à plusieurs objectifs :

- Répondre à la demande de logements diversifiés et prévoir les équipements nécessaires à l'accueil de nouveaux habitants et au maintien de sa population



- Garantir aux futurs habitants une qualité de vie, dans le souci d'une démarche de projet durable, prenant en compte l'ensemble des enjeux : social, économique, environnemental et culturel
- Insérer le projet dans le site
- Créer un nouveau quartier conciliant extension mesurée du village, mixité urbaine, mixité sociale et création d'une frange urbaine de qualité au contact des espaces naturels et agricoles.

Elle prévoit le programme suivant :

- 17 000 m² de SDP
- 112 logements dont 12 logements en accession abordable
- 25% de logements locatifs aidés : 28 logements collectifs (R+1 maximum)
- Trois tranches de réalisation

Bilan de l'année 2023

L'année 2023 a été marquée par le remplacement du pont sur la Viredonne et la fin des principaux aménagements du barreau Sud. Enfin cette année 2023 a vu la signature du dernier acte authentique de vente sur cette tranche.

Perspectives

Pour les tranches 2 et 3, 2024 sera l'occasion de remettre en gestion les espaces verts à la commune, dont la période d'entretien de 2 ans arrive à son terme.

L'année 2024 marquera la clôture de la concession avec l'arrivée des derniers habitants sur le quartier Sainte-Aubine, précédée de la remise des derniers ouvrages et du transfert de propriété des espaces publics à la commune.

Enfin, le résultat d'exploitation à terminaison augmente compte tenu de l'avancement de l'opération et de la levée d'un certain nombre d'incertitudes.

Le résultat de l'opération prévisionnel est de 2 356 163€, en progression de 400 949 euros.

L'aléa travaux a été fortement diminué ; il demeure dans le bilan une provision pour des travaux de reprises liés à d'éventuelles dégradations pour un montant d'environ 50 000€.

Conformément à l'avenant n° 6 signé en décembre 2023, des avances sur boni ont été planifiées de la manière suivante :

- ✓ déjà versées en 2021 pour 250 000€,
- ✓ déjà versées en 2023 pour 500 000€,
- ✓ et prévisionnellement un acompte en mars 2024 de 400 000€.

Le solde du résultat prévisionnel de 1 206 163 € sera ajusté en fonction du bilan de clôture définitif. Le versement interviendra lorsque le bilan de clôture aura été délibéré en conseil municipal et sur présentation d'un titre de recette, courant premier semestre 2025.

Le Conseil ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

VU la Loi n°2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales,

VU l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme,

VU la concession d'aménagement relative à l'opération de la ZAC des Roselières signée en date du 6 août 2014, modifiée par avenants,

- Approuve le compte-rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2023 établi par la SPL L'Or Aménagement, concessionnaire ;
- Approuve le bilan prévisionnel de l'opération tel qu'établi par la SPL L'Or Aménagement au 31 décembre 2023 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Nombre de voix POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. 17.07.2024 Avancement de grade – Modification du tableau des effectifs

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année. Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création d'emploi correspondant au grade d'avancement.



Le Maire propose à l'assemblée :

- ✓ la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe, à temps complet, la suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal 2^{nde} classe, à temps complet,
- ✓ la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal 2^{nde} classe, à temps non complet la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial, à temps non complet

Le conseil, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré,

- **DECIDE:** d'adopter les créations et suppressions d'emploi ainsi proposées.
- **DIT :** Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.
- **DIT :** Que le tableau des emplois sera modifié en conséquence.

Emplois permanents	Cat	Effectif budgétaire	Effectifs pourvus	Dont TNC	Dont non titulaires
Filière Administrative					
Rédacteur	B	1	1	0	0
Adjoint Administratif	C	6	4	2	1
SOUS TOTAL		7	5	2	1
Filière technique					
Agent de maîtrise	C	1	1	0	0
Adjoint technique	C	9	8	4	2
SOUS TOTAL		10	9	4	2
Filière Sociale					
ATSEM	C	2	2	2	0
SOUS TOTAL		2	2	2	0
TOTAL EFFECTIF			16		

Nombre de voix POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. 17.07.2024 Réhabilitation cœur de village – Avenant n° 19 au lot n° 4 Menuiserie Bois

Par délibérations n° 3 du 23/11/2022, n°4 du 14/12/2022 et n° 6 du 21/01/2023, le conseil municipal a approuvé l'attribution du marché de travaux relatif à la Réhabilitation du cœur de village et notamment celui du lot 4 MENUISERIE BOIS pour un montant de 190 011.06 € HT attribué à l'entreprise SAS PISTRE & FILS.

Par délibération n° 9 du 12/04/2023, le conseil municipal a approuvé l'avenant n° 01 d'un montant de 1 420 €HT / 1 704 €TTC du Lot OSSATURE BOIS/ COUVERTURE attribué à l'entreprise SARL ACB portant le nouveau montant du marché pour le Lot 2 à 134 029.70 €HT.

Par délibération n° 4 du 14/06/2023, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°02 d'un montant de 3 500 €HT / 4 200 €TTC, l'avenant n°03 d'un montant de 3 850 €HT / 4 620 €TTC, l'avenant n°04 d'un montant de 1 815 €HT / 2 178 €TTC, l'avenant n°05 d'un montant de 6 800 €HT / 8 160 €TTC du lot 1 GROS ŒUVRE attribué à l'entreprise SOUCHON CONSTRUCTIONS portant le nouveau montant du marché pour le Lot 1 à 364 965.00 €HT

Par délibération n° 4 du 27/09/2023, le conseil municipal a approuvé l'avenant n° 06 d'un montant de 2 209 ,50 €HT / 2 651,40 €TTC du lot 1 GROS ŒUVRE attribué à l'entreprise SOUCHON CONSTRUCTIONS portant le nouveau montant du marché pour le Lot 1 à 367 174,50 €HT, l'avenant n° 07 d'un montant de 990 €HT / 1 188 €TTC du lot 2 OSSATURE BOIS/ COUVERTURE attribué à l'entreprise SARL ACB portant le nouveau montant du marché pour le Lot 2 à 135 019,70€HT, l'avenant n°08 d'un montant de 18 867.58 €HT / 22 641,10 €TTC du lot 3 FAÇADES attribué à l'entreprise VIVIAN & Cie portant le nouveau montant du marché pour le Lot 3 à 137 719.08 €HT.

Par délibération n°8 du 29/11/2023, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°09 d'un montant de 696.75 €HT / 836.10 €TTC du lot 2 OSSATURE BOIS/COUVERTURE attribué à l'entreprise SARL ACB portant le nouveau montant du marché pour le Lot 2 à 135 716.45 €HT.



PROCES-VERBAL DU 17 JUILLET 2024

Commune de VALERGUES

Par délibération n°9 du 29/11/2023, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°10 d'un montant de 4 005.85 €HT / 4 807.02 €TTC du lot 4 MENUISERIE BOIS attribué à l'entreprise SAS PISTRE & FILS portant le nouveau montant du marché pour le Lot 4 à 194 016.91 €HT.

Par délibération n°2 du 17/01/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°11 d'un montant 1 155.00 €HT / 1 386.00 € TTC du lot 2 OSSATURE BOIS / COUVERTURE attribué à l'entreprise SARL ACB portant le nouveau montant du marché pour le Lot 2 à 136 871.45 €HT.

Par délibération n°09 du 10/04/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°12 d'un montant 3 275.00 €HT / 3 930.00 € TTC du lot 6 CLOISONS DOUBLAGES/FAUX PLAFONDS attribué à l'entreprise SARL EP3 portant le nouveau montant du marché pour le Lot 6 à 119 161.10 € HT.

Par délibération n°3 du 28/02/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°13 d'un montant 6 152.00 €HT / 7 382.40 € TTC du lot 9 CVC PLOMBERIE SANITAIRES attribué à l'entreprise JULLIAN & Cie portant le nouveau montant du marché pour le Lot 9 à 114 436.00 € HT.

Par délibération n°10 du 10/04/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°14 d'un montant 4 470.00 €HT / 5 364.00 € TTC du lot 6 CLOISONS / DOUBLAGES / FAUX PLAFONDS attribué à l'entreprise SARL EP3 portant le nouveau montant du marché pour le Lot 6 à 123 631.10 € HT.

Par délibération n°11 du 10/04/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°15 d'un montant 9 120.50 €HT / 10 944.60 € TTC du lot 7 REVETEMENT DE SOL attribué à l'entreprise SOCAMO portant le nouveau montant du marché pour le Lot 7 à 58 978.50 € HT.

Par délibération n°12 du 10/04/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°16 d'un montant 6 765.00 €HT / 8 118.00 € TTC du lot 2 OSSATURE BOIS - COUVERTURE attribué à l'entreprise SARL ACB portant le nouveau montant du marché pour le Lot 2 à 143 636.45 € HT.

Par délibération n°12 du 15/05/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°17 d'un montant 1 630.00 €HT / 1 956.00 € TTC du lot 1 GROS OEUVRE attribué à l'entreprise SOUCHON CONSTRUCTIONS portant le nouveau montant du marché pour le Lot 1 à 368 804.50 € HT.

Par délibération n°11 du 15/05/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°18 d'un montant de 900.00 €HT / 1 080.00 € du lot 4 MENUISERIE BOIS attribué à l'entreprise SAS PISTRE & FILS portant le nouveau montant du marché pour le Lot 4 à 194 916.91 €HT.

En cours d'exécution, des modifications se sont avérées nécessaires pour mener à bien le projet à son terme. Des sujétions techniques imprévues et des travaux supplémentaires, non décrit au CCTP sont apparus à savoir :

Objet de l'Avenant n°19 au Lot n° 4 MENUISERIE BOIS

Devis N°7 - FTM : 004-003 / - 7 759.52 €HT

- Plus-values pour clés supplémentaires en passe partiel sur l'organigramme : 3 234.00 €HT

- Moins-values générales sur le marché (Adaptation de porte, trappes d'accès, menuiserie intérieure, plancher technique...) : -10 993.52 €HT

Devis N°8 - FTM : 004-004 / 637.47 €HT

- Remplacement des béquilles sur les portes des sanitaires existants RdC et buanderie R+1 avec cylindre sur organigramme : 637.47 €HT

Le montant des travaux supplémentaire s'élève à 3 871.47 €HT / 4 645.76 € TTC, le montant des moins-values constatées s'élève à - 10 993.52 €HT / - 13 192.22 € TTC ce qui porte le nouveau montant du marché pour le Lot 4 à 187 194.86 € HT, sous réserve d'autres avenants et situation finale en prenant en compte les moins-values éventuelles

Au vu de ces éléments, le maire propose au conseil municipal d'approuver l'avenant relatif aux plus-values liées à la réalisation de l'organigramme des clés et le remplacement des équipements sur les portes existantes déduction faite des moins-values générales constatées, concernant le lot n° 4 MENUISERIE BOIS pour un montant de - 7 122.05 € HT.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant N° 19 d'un montant de - 7 122.05 €HT / - 8 546.46 € TTC au marché Réhabilitation Cœur de Village lot n° 4 MENUISERIE BOIS attribué à l'entreprise SAS PISTRE & FILS
- AUTORISE le Maire à signer toute pièce concernant ce dossier.
- DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget de la commune.

Nombre de voix POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



5. 15.05.2024 Réhabilitation cœur de village – Avenant n° 20 au lot n°01 Gros Œuvre

Par délibérations n° 3 du 23/11/2022, n°4 du 14/12/2022 et n° 6 du 21/01/2023, le conseil municipal a approuvé l'attribution du marché de travaux relatif à la Réhabilitation du cœur de village et notamment celui du lot 4 MENUISERIE BOIS pour un montant de 190 011.06 € HT attribué à l'entreprise SAS PISTRE & FILS.

Par délibération n° 9 du 12/04/2023, le conseil municipal a approuvé l'avenant n° 01 d'un montant de 1 420 €HT / 1 704 €TTC du Lot OSSATURE BOIS/ COUVERTURE attribué à l'entreprise SARL ACB portant le nouveau montant du marché pour le Lot 2 à 134 029.70 €HT.

Par délibération n° 4 du 14/06/2023, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°02 d'un montant de 3 500 €HT / 4 200 €TTC, l'avenant n°03 d'un montant de 3 850 €HT / 4 620 €TTC, l'avenant n°04 d'un montant de 1 815 €HT / 2 178 €TTC, l'avenant n°05 d'un montant de 6 800 €HT / 8 160 €TTC du lot 1 GROS ŒUVRE attribué à l'entreprise SOUCHON CONSTRUCTIONS portant le nouveau montant du marché pour le Lot 1 à 364 965.00 €HT

Par délibération n° 4 du 27/09/2023, le conseil municipal a approuvé l'avenant n° 06 d'un montant de 2 209 ,50 €HT / 2 651,40 €TTC du lot 1 GROS ŒUVRE attribué à l'entreprise SOUCHON CONSTRUCTIONS portant le nouveau montant du marché pour le Lot 1 à 367 174,50 €HT, l'avenant n° 07 d'un montant de 990 €HT / 1 188 €TTC du lot 2 OSSATURE BOIS/ COUVERTURE attribué à l'entreprise SARL ACB portant le nouveau montant du marché pour le Lot 2 à 135 019,70 €HT, l'avenant n°08 d'un montant de 18 867.58 €HT / 22 641,10 €TTC du lot 3 FAÇADES attribué à l'entreprise VIVIAN &Cie portant le nouveau montant du marché pour le Lot 3 à 137 719.08 €HT.

Par délibération n°8 du 29/11/2023, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°09 d'un montant de 696.75 €HT / 836.10 €TTC du lot 2 OSSATURE BOIS/COUVERTURE attribué à l'entreprise SARL ACB portant le nouveau montant du marché pour le Lot 2 à 135 716.45 €HT.

Par délibération n°9 du 29/11/2023, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°10 d'un montant de 4 005.85 €HT / 4 807.02 €TTC du lot 4 MENUISERIE BOIS attribué à l'entreprise SAS PISTRE & FILS portant le nouveau montant du marché pour le Lot 4 à 194 016.91 €HT.

Par délibération n°2 du 17/01/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°11 d'un montant 1 155.00 €HT / 1 386.00 € TTC du lot 2 OSSATURE BOIS / COUVERTURE attribué à l'entreprise SARL ACB portant le nouveau montant du marché pour le Lot 2 à 136 871.45 €HT.

Par délibération n°09 du 10/04/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°12 d'un montant 3 275.00 €HT / 3 930.00 € TTC du lot 6 CLOISONS DOUBLAGES/FAUX PLAFONDS attribué à l'entreprise SARL EP3 portant le nouveau montant du marché pour le Lot 6 à 119 161.10 € HT.

Par délibération n°3 du 28/02/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°13 d'un montant 6 152.00 €HT / 7 382.40 € TTC du lot 9 CVC PLOMBERIE SANITAIRES attribué à l'entreprise JULLIAN & Cie portant le nouveau montant du marché pour le Lot 9 à 114 436.00 € HT.

Par délibération n°10 du 10/04/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°14 d'un montant 4 470.00 €HT / 5 364.00 € TTC du lot 6 CLOISONS / DOUBLAGES / FAUX PLAFONDS attribué à l'entreprise SARL EP3 portant le nouveau montant du marché pour le Lot 6 à 123 631.10 € HT.

Par délibération n°11 du 10/04/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°15 d'un montant 9 120.50 €HT / 10 944.60 € TTC du lot 7 REVETEMENT DE SOL attribué à l'entreprise SOCAMO portant le nouveau montant du marché pour le Lot 7 à 58 978.50 € HT.

Par délibération n°12 du 10/04/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°16 d'un montant 6 765.00 €HT / 8 118.00 € TTC du lot 2 OSSATURE BOIS - COUVERTURE attribué à l'entreprise SARL ACB portant le nouveau montant du marché pour le Lot 2 à 143 636.45 € HT.

Par délibération n°12 du 15/05/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°17 d'un montant 1 630.00 €HT / 1 956.00 € TTC du lot 1 GROS ŒUVRE attribué à l'entreprise SOUCHON CONSTRUCTIONS portant le nouveau montant du marché pour le Lot 1 à 368 804.50 € HT.

Par délibération n°11 du 15/05/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°18 d'un montant de 900.00 €HT / 1 080.00 € du lot 4 MENUISERIE BOIS attribué à l'entreprise SAS PISTRE & FILS portant le nouveau montant du marché pour le Lot 4 à 194 916.91 €HT.



PROCES-VERBAL DU 17 JUILLET 2024

Commune de VALERGUES

Par délibération n° 04 du 17/07/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°19 d'un montant de 10 993.52 €HT / - 13 192.22 € TTC du lot 4 MENUISERIE BOIS attribué à l'entreprise SAS PISTRE & FILS portant le nouveau montant du marché pour le Lot 4 à 187 157.39 €HT.

En cours d'exécution, des modifications se sont avérées nécessaires pour mener à bien le projet à son terme. Des sujétions techniques imprévues et des travaux supplémentaires, non décrit au CCTP sont apparus à savoir :

Objet de l'Avenant n°20 au Lot n° 1 GROS OEUVRE

Devis N°2024185 - FTM : 001-007 / - 2 800.50 €HT

- Plus-values pour travaux divers - découpes de pierres et reprise de support existant pour la pose des nouvelles menuiseries : 760.00 €HT
- Moins-values générales sur le marché (Suppression de la dalle haute dans la gaine d'ascenseur, suppression d'un enduit plâtre sur support neuf et suppression des plots béton pour le portillon du patio et pour les armatures métalliques des murs végétaux) : -3 560.50 €HT

Le montant des travaux supplémentaire s'élève à 760.00 €HT / 912.00 € TTC, le montant des moins-values constatées s'élève à - 3 560.50 €HT / - 4 272.60 € TTC ce qui porte le nouveau montant du marché pour le Lot 1 à 366 004.00 € HT, sous réserve d'autres avenants et situation finale en prenant en compte les moins-values éventuelles

Au vu de ces éléments, le maire propose au conseil municipal d'approuver l'avenant relatif aux plus-values liées à la réalisation des divers travaux déduction faite des moins-values générales constatées, concernant le lot n° 1 GROS OEUVRE pour un montant de - 2 800.50 € HT.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant N° 20 d'un montant de - 2 800.50 €HT / - 3 360.60 € TTC au marché Réhabilitation Cœur de Village lot n°1 GROS OEUVRE attribué à l'entreprise SOUCHON CONSTRUCTION
- AUTORISE le Maire à signer toute pièce concernant ce dossier.
- DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget de la commune.

Nombre de voix POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6. 17.07.2024 Réhabilitation cœur de village – Avenant n° 02 Marché de maîtrise d'œuvre n°2021-01

Par délibérations n° 4 du 19/01/2021, le conseil municipal a approuvé l'attribution du marché portant sur le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre de l'Opération « Ilot Rédier – ESPACE JLB » pour un montant de 147 400.00 € HT attribué à Atelier CASTELNAU-FERRI architecte mandataire.

En cours d'exécution, des modifications se sont avérées nécessaires pour mener à bien le projet à son terme. Des sujétions techniques imprévues et des travaux supplémentaires, non décrit au CCTP sont apparus à savoir :

Objet de l'Avenant n°2 au MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE N°2021_01

Proposition avenant N°2 - VAL.01.21 / 9 546.16 €HT

- Réévaluation de la rémunération au regard de l'augmentation du montant des travaux liée aux plus-values : 69 162.16 €HT – Taux de rémunération 11.20% soit : 7 746.16 €HT.
- Augmentation forfaitaire liée à une prolongation de chantier de 2 mois : 1 800.00 €HT

Le réajustement de la rémunération s'élève à 7 746.16 + 1 800.00 = 9 546.16 €HT / 11 455.39 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché N°2021_01 à 156 946.16 € HT / 188 335.39 €TTC, sous réserve d'autres avenants et situation finale en prenant en compte les moins-values éventuelles

Au vu de ces éléments, le maire propose au conseil municipal d'approuver l'avenant relatif à la réévaluation de la rémunération de la Maîtrise d'œuvre pour un montant de 9 546.16 €HT.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant N° 2 d'un montant de 9 546.16 €HT / 11 455.39 €TTC au marché de Maîtrise d'œuvre N°2021_01 attribué à Atelier CASTELNAU-FERRI architecte mandataire
- AUTORISE le Maire à signer toute pièce concernant ce dossier.
- DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget de la commune.

Nombre de voix POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0



7. 17.07.2024 Réhabilitation cœur de village – Avenant n° 21 au lot n° 07 Revêtements de sol

Par délibérations n° 3 du 23/11/2022, n°4 du 14/12/2022 et n° 6 du 21/01/2023, le conseil municipal a approuvé l'attribution du marché de travaux relatif à la Réhabilitation du cœur de village et notamment celui du lot 4 MENUISERIE BOIS pour un montant de 190 011.06 € HT attribué à l'entreprise SAS PISTRE & FILS.

Par délibération n° 9 du 12/04/2023, le conseil municipal a approuvé l'avenant n° 01 d'un montant de 1 420 €HT / 1 704 €TTC du Lot OSSATURE BOIS/ COUVERTURE attribué à l'entreprise SARL ACB portant le nouveau montant du marché pour le Lot 2 à 134 029.70 €HT.

Par délibération n° 4 du 14/06/2023, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°02 d'un montant de 3 500 €HT / 4 200 €TTC, l'avenant n°03 d'un montant de 3 850 €HT / 4 620 €TTC, l'avenant n°04 d'un montant de 1 815 €HT / 2 178 €TTC, l'avenant n°05 d'un montant de 6 800 €HT / 8 160 €TTC du lot 1 GROS ŒUVRE attribué à l'entreprise SOUCHON CONSTRUCTIONS portant le nouveau montant du marché pour le Lot 1 à 364 965.00 €HT

Par délibération n° 4 du 27/09/2023, le conseil municipal a approuvé l'avenant n° 06 d'un montant de 2 209 ,50 €HT / 2 651,40 €TTC du lot 1 GROS ŒUVRE attribué à l'entreprise SOUCHON CONSTRUCTIONS portant le nouveau montant du marché pour le Lot 1 à 367 174,50 €HT, l'avenant n° 07 d'un montant de 990 €HT / 1 188 €TTC du lot 2 OSSATURE BOIS/ COUVERTURE attribué à l'entreprise SARL ACB portant le nouveau montant du marché pour le Lot 2 à 135 019,70 €HT, l'avenant n°08 d'un montant de 18 867.58 €HT / 22 641,10 €TTC du lot 3 FAÇADES attribué à l'entreprise VIVIAN & Cie portant le nouveau montant du marché pour le Lot 3 à 137 719.08 €HT.

Par délibération n°8 du 29/11/2023, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°09 d'un montant de 696.75 €HT / 836.10 €TTC du lot 2 OSSATURE BOIS/COUVERTURE attribué à l'entreprise SARL ACB portant le nouveau montant du marché pour le Lot 2 à 135 716.45 €HT.

Par délibération n°9 du 29/11/2023, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°10 d'un montant de 4 005.85 €HT / 4 807.02 €TTC du lot 4 MENUISERIE BOIS attribué à l'entreprise SAS PISTRE & FILS portant le nouveau montant du marché pour le Lot 4 à 194 016.91 €HT.

Par délibération n°2 du 17/01/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°11 d'un montant 1 155.00 €HT / 1 386.00 € TTC du lot 2 OSSATURE BOIS / COUVERTURE attribué à l'entreprise SARL ACB portant le nouveau montant du marché pour le Lot 2 à 136 871.45 €HT.

Par délibération n°09 du 10/04/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°12 d'un montant 3 275.00 €HT / 3 930.00 € TTC du lot 6 CLOISONS DOUBLAGES/FAUX PLAFONDS attribué à l'entreprise SARL EP3 portant le nouveau montant du marché pour le Lot 6 à 119 161.10 € HT.

Par délibération n°3 du 28/02/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°13 d'un montant 6 152.00 €HT / 7 382.40 € TTC du lot 9 CVC PLOMBERIE SANITAIRES attribué à l'entreprise JULLIAN & Cie portant le nouveau montant du marché pour le Lot 9 à 114 436.00 € HT.

Par délibération n°10 du 10/04/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°14 d'un montant 4 470.00 €HT / 5 364.00 € TTC du lot 6 CLOISONS / DOUBLAGES / FAUX PLAFONDS attribué à l'entreprise SARL EP3 portant le nouveau montant du marché pour le Lot 6 à 123 631.10 € HT.

Par délibération n°11 du 10/04/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°15 d'un montant 9 120.50 €HT / 10 944.60 € TTC du lot 7 REVETEMENT DE SOL attribué à l'entreprise SOCAMO portant le nouveau montant du marché pour le Lot 7 à 58 978.50 € HT.

Par délibération n°12 du 10/04/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°16 d'un montant 6 765.00 €HT / 8 118.00 € TTC du lot 2 OSSATURE BOIS - COUVERTURE attribué à l'entreprise SARL ACB portant le nouveau montant du marché pour le Lot 2 à 143 636.45 € HT.

Par délibération n°12 du 15/05/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°17 d'un montant 1 630.00 €HT / 1 956.00 € TTC du lot 1 GROS ŒUVRE attribué à l'entreprise SOUCHON CONSTRUCTIONS portant le nouveau montant du marché pour le Lot 1 à 368 804.50 € HT.

Par délibération n°11 du 15/05/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°18 d'un montant de 900.00 €HT / 1 080.00 € du lot 4 MENUISERIE BOIS attribué à l'entreprise SAS PISTRE & FILS portant le nouveau montant du marché pour le Lot 4 à 194 916.91 €HT.



PROCES-VERBAL DU 17 JUILLET 2024

Commune de VALERGUES

Par délibération n° 04 du 17/07/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°19 d'un montant de - 10 993.52 €HT / - 13 192.22 € TTC du lot 4 MENUISERIE BOIS attribué à l'entreprise SAS PISTRE & FILS portant le nouveau montant du marché pour le Lot 4 à 187 157.39 €HT.

Par délibération n° 05 du 17/07/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°20 d'un montant de - 2 800.50 €HT / - 3 360.60 €TTC du lot 1 GROS OEUVRE attribué à l'entreprise SOUCHON CONSTRUCTION portant le nouveau montant du marché pour le Lot 1 à 366 004.00 €HT.

En cours d'exécution, des modifications se sont avérées nécessaires pour mener à bien le projet à son terme. Des sujétions techniques imprévues et des travaux supplémentaires, non décrit au CCTP sont apparus à savoir :

Objet de l'Avenant n°21 au Lot n° 7 REVETEMENTS DE SOL

Devis N°MF/BD - 3665 - FTM : 07-002 / 1 690.50 €HT

- Mise en accessibilité de l'escalier existant de la médiathèque (nez de marche, bande podotactile : 1 000.50 €HT)
- Modification de matériaux pour les bandes podotactiles, remplacement des plaques PVC par des clous en alu brossé, plus-value : 690.00 €HT

Le montant des travaux supplémentaire s'élève à 1 690.50 €HT / 2 028.60 €TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché pour le Lot 7 à 60 669.00 €HT, sous réserve d'autres avenants et situation finale en prenant en compte les moins-values éventuelles.

Au vu de ces éléments, le maire propose au conseil municipal d'approuver l'avenant relatif aux travaux liés à la mise en accessibilité des locaux existants et choix d'un matériau de meilleure qualité, concernant le lot n° 7 REVETEMENTS DE SOL pour un montant de 1 690.50 €HT.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant N° 21 d'un montant de 1 690.50 €HT / 2 028.60 €TTC au marché Réhabilitation Cœur de Village lot n°7 REVETEMENTS DE SOL attribué à l'entreprise SOCAMO
- AUTORISE le Maire à signer toute pièce concernant ce dossier.
- DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget de la commune.

Nombre de voix POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8. 17/07/2024 Réhabilitation cœur du village – Avenant n° 22 au lot n° 12 VRD – Aménagement paysager

Par délibérations n° 3 du 23/11/2022, n°4 du 14/12/2022 et n° 6 du 21/01/2023, le conseil municipal a approuvé l'attribution du marché de travaux relatif à la Réhabilitation du cœur de village et notamment celui du lot 4 MENUISERIE BOIS pour un montant de 190 011.06 € HT attribué à l'entreprise SAS PISTRE & FILS.

Par délibération n° 9 du 12/04/2023, le conseil municipal a approuvé l'avenant n° 01 d'un montant de 1 420 €HT / 1 704 €TTC du Lot OSSATURE BOIS/ COUVERTURE attribué à l'entreprise SARL ACB portant le nouveau montant du marché pour le Lot 2 à 134 029.70 €HT.

Par délibération n° 4 du 14/06/2023, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°02 d'un montant de 3 500 €HT / 4 200 €TTC, l'avenant n°03 d'un montant de 3 850 €HT / 4 620 €TTC, l'avenant n°04 d'un montant de 1 815 €HT / 2 178 €TTC, l'avenant n°05 d'un montant de 6 800 €HT / 8 160 €TTC du lot 1 GROS ŒUVRE attribué à l'entreprise SOUCHON CONSTRUCTIONS portant le nouveau montant du marché pour le Lot 1 à 364 965.00 €HT

Par délibération n° 4 du 27/09/2023, le conseil municipal a approuvé l'avenant n° 06 d'un montant de 2 209 ,50 €HT / 2 651,40 €TTC du lot 1 GROS ŒUVRE attribué à l'entreprise SOUCHON CONSTRUCTIONS portant le nouveau montant du marché pour le Lot 1 à 367 174,50 €HT, l'avenant n° 07 d'un montant de 990 €HT / 1 188 €TTC du lot 2 OSSATURE BOIS/ COUVERTURE attribué à l'entreprise SARL ACB portant le nouveau montant du marché pour le Lot 2 à 135 019,70 €HT, l'avenant n°08 d'un montant de 18 867.58 €HT / 22 641,10 €TTC du lot 3 FAÇADES attribué à l'entreprise VIVIAN & Cie portant le nouveau montant du marché pour le Lot 3 à 137 719.08 €HT.

Par délibération n°8 du 29/11/2023, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°09 d'un montant de 696.75 €HT / 836.10 €TTC du lot 2 OSSATURE BOIS/COUVERTURE attribué à l'entreprise SARL ACB portant le nouveau montant du marché pour le Lot 2 à 135 716.45 €HT.



Par délibération n°9 du 29/11/2023, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°10 d'un montant de 4 005.85 €HT / 4 807.02 €TTC du lot 4 MENUISERIE BOIS attribué à l'entreprise SAS PISTRE & FILS portant le nouveau montant du marché pour le Lot 4 à 194 016.91 €HT.

Par délibération n°2 du 17/01/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°11 d'un montant 1 155.00 €HT / 1 386.00 € TTC du lot 2 OSSATURE BOIS / COUVERTURE attribué à l'entreprise SARL ACB portant le nouveau montant du marché pour le Lot 2 à 136 871.45 €HT.

Par délibération n°09 du 10/04/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°12 d'un montant 3 275.00 €HT / 3 930.00 € TTC du lot 6 CLOISONS DOUBLAGES/FAUX PLAFONDS attribué à l'entreprise SARL EP3 portant le nouveau montant du marché pour le Lot 6 à 119 161.10 € HT.

Par délibération n°3 du 28/02/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°13 d'un montant 6 152.00 €HT / 7 382.40 € TTC du lot 9 CVC PLOMBERIE SANITAIRES attribué à l'entreprise JULLIAN & Cie portant le nouveau montant du marché pour le Lot 9 à 114 436.00 € HT.

Par délibération n°10 du 10/04/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°14 d'un montant 4 470.00 €HT / 5 364.00 € TTC du lot 6 CLOISONS / DOUBLAGES / FAUX PLAFONDS attribué à l'entreprise SARL EP3 portant le nouveau montant du marché pour le Lot 6 à 123 631.10 € HT.

Par délibération n°11 du 10/04/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°15 d'un montant 9 120.50 €HT / 10 944.60 € TTC du lot 7 REVETEMENT DE SOL attribué à l'entreprise SOCAMO portant le nouveau montant du marché pour le Lot 7 à 58 978.50 € HT.

Par délibération n°12 du 10/04/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°16 d'un montant 6 765.00 €HT / 8 118.00 € TTC du lot 2 OSSATURE BOIS - COUVERTURE attribué à l'entreprise SARL ACB portant le nouveau montant du marché pour le Lot 2 à 143 636.45 € HT.

Par délibération n°12 du 15/05/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°17 d'un montant 1 630.00 €HT / 1 956.00 € TTC du lot 1 GROS OEUVRE attribué à l'entreprise SOUCHON CONSTRUCTIONS portant le nouveau montant du marché pour le Lot 1 à 368 804.50 € HT.

Par délibération n°11 du 15/05/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°18 d'un montant de 900.00 €HT / 1 080.00 € du lot 4 MENUISERIE BOIS attribué à l'entreprise SAS PISTRE & FILS portant le nouveau montant du marché pour le Lot 4 à 194 916.91 €HT.

Par délibération n° 04 du 17/07/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°19 d'un montant de - 10 993.52 €HT / - 13 192.22 € TTC du lot 4 MENUISERIE BOIS attribué à l'entreprise SAS PISTRE & FILS portant le nouveau montant du marché pour le Lot 4 à 187 157.39 €HT.

Par délibération n° 05 du 17/07/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°20 d'un montant de - 2 800.50 €HT / - 3 360.60 €TTC du lot 1 GROS OEUVRE attribué à l'entreprise SOUCHON CONSTRUCTION portant le nouveau montant du marché pour le Lot 1 à 366 004.00 €HT.

Par délibération n°7 du 17/07/2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°21 d'un montant de 1 690.50 €HT / 2 028.60 €TTC du lot 7 REVETEMENT DE SOL attribué à l'entreprise SOCAMO portant le nouveau montant du marché pour le Lot 7 à 60 669.00 € HT.

En cours d'exécution, des modifications se sont avérées nécessaires pour mener à bien le projet à son terme. Des sujétions techniques imprévues, des travaux supplémentaires et/ou des modifications de travaux, non décrit au CCTP sont apparus à savoir :

Objet de l'Avenant n°22 au Lot n° 12 VRD – AMENAGEMENT PAYSAGER

Accostage Indice F - FTM : 12-001 / - 4 101.00 €HT

- Diverses modifications ont été apportées sur les matériaux et/ou les quantités entraînant des répercussions financières sur le lot N°12 à hauteur de - 4 101.00€HT.

Le montant des moins-values constatées s'élève à - 4 101.00 €HT / - 4 921.20 € TTC ce qui porte le nouveau montant du marché pour le Lot 12 à 124 008.60 € HT, sous réserve d'autres avenants et situation finale en prenant en compte les moins-values éventuelles.



PROCES-VERBAL DU 17 JUILLET 2024

Commune de VALERGUES

Au vu de ces éléments, le maire propose au conseil municipal d'approuver la proposition d'accostage – Indice F déduction faite des moins-values générales constatées, concernant le lot n° 12 VRD – AMENAGEMENT PAYSAGER pour un montant de - 4 101.00 € HT.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant N° 22 d'un montant de - 4 101.00 € HT / - 4 921.20 € TTC au marché Réhabilitation Cœur de Village lot n° 12 VRD – AMENAGEMENT PAYSAGER attribué à l'entreprise COLAS
- AUTORISE le Maire à signer toute pièce concernant ce dossier.
- DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget de la commune.

Nombre de voix POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9. 17/07/2024 Approbation de l'avenant au contrat Bourg-Centre-Occitanie – Nouvelle génération 2022-2028

LA REGION OCCITANIE avait mis en œuvre une politique pour le développement et la valorisation des communes ayant une fonction de centralité, politique contractualisée à travers les contrats Bourg-Centre depuis 2018. La commune de VALERGUES s'est inscrite dans ce dispositif et avait signé un Contrat Bourg-Centre en 2019.

La Région Occitanie a décidé de poursuivre cette politique, désormais appuyée à l'échelle de l'intercommunalité sur le C.T.O. (Contrat Territorial Occitanie).

La Région Occitanie a ainsi adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de signer un avenant qui a pour objet de conforter le contrat Bourg-Centre de la première génération en prolongeant sa durée de validité pour la période 2022-2028, en l'actualisant et en mettant à jour les actions prioritaires du programme pluriannuel.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2019 qui a approuvé le contrat Bourg Centre avec la Région Occitanie,

CONSIDERANT que l'adhésion à la poursuite de cette politique régionale est de nature à accompagner et encourager le développement des projets et investissements sur la commune,

CONSIDERANT que la signature de cet avenant n'engage aucunement la commune à la réalisation effective des projets qui y sont énumérés et que les projets réellement réalisés dépendront uniquement de la programmation budgétaire,

CONSIDERANT le projet d'avenant au contrat Bourg-Centre de la commune de VALERGUES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la teneur de l'Avenant au Contrat Bourg-Centre avec la REGION OCCITANIE tel que présenté et annexé à la présente.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'Avenant et à accomplir toutes formalités nécessaires à sa bonne exécution

Nombre de voix POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10. 17/07/2024 Choix des prestataires – Rénovation et extension d'une maison des associations sportives

Cette question est reportée et sera débattue lors d'un prochain conseil municipal. En effet, lors de la consultation, malgré négociation 3 offres sont infructueuses et certaines offres sont d'un montant très élevé.

Questions diverses : Lecture de la décision n°2024/06/114 du 06/06/2024 concernant la déconsignation de la somme de 2 128 € (acquisition par préemption parcelle C14)

L'ordre du jour étant épuisé le Maire déclare la séance levée à 19 h 50

Le Secrétaire de séance, Catherine POHL

Le Maire, Gérard LIGORA